

Arrondissement d'Amiens

Canton de Boves

Mail : mairie@hebecourt80.fr

☎ & fax. : 03.22.42.75.96

✉ : 28 rue de Paris - 80680 -

Permanences : Mardi et Vendredi de 16h à 19h

le 21 juin 2012



Changement des fréquences des chaînes de la TNT en JUILLET 2012

QUI EST CONCERNE ?

Si vous recevez la télévision par une antenne intérieure ou une antenne râteau vous êtes concerné.

Si vous recevez la télévision par le câble, le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, vous n'êtes pas concerné, vous n'avez rien de particulier à faire et n'aurez aucune interruption de la télévision.

La France est passée à la télévision tout numérique depuis le 29 novembre 2011. D'autres pays européens n'ont pas encore terminé cette transition qui doit être achevée d'ici la fin 2012. C'est le cas notamment du Royaume Uni qui, comme la France, effectue ce passage région par région. Le sud est de la Grande Bretagne passera ainsi au tout numérique en juin 2012. Cela nécessite de changer les fréquences de diffusion des chaînes de la TNT sur des émetteurs situés dans le Nord Ouest de la France pour éviter de perturber la réception de la télévision en France.

Ces changements permettront également d'augmenter la couverture de certaines chaînes, en particulier celle de TF1, France 2, Arte et M6 en haute définition qui pourront désormais être captées par des foyers qui ne pouvaient pas les recevoir.

Les fréquences de diffusion des chaînes de la TNT seront modifiées sur 101 émetteurs qui desservent une partie du Nord-Pas-de Calais, de la Picardie, de la Haute Normandie, de la Basse Normandie et de la Bretagne.

Ces changements auront lieu, en ce qui nous concerne, à la date du mardi 03 juillet 2012.

Les émetteurs seront arrêtés dans la nuit du lundi au mardi. La diffusion de la télévision sera donc temporairement interrompue, le temps de procéder aux changements de fréquences et au réglage de puissance des émetteurs concernés. Ceux-ci seront remis en service progressivement au cours de la journée du 3 juillet.

Les chaînes de la TNT seront alors, dans leur grande majorité, diffusées sur de nouvelles fréquences.

QUE FAIRE ?

Vous devrez lancer une recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver tous vos programmes le 3 juillet date à laquelle l'émetteur vers lequel est orientée votre antenne râteau ou intérieure changera de fréquences.

Ne faites pas cette opération tant que l'émetteur dont vous dépendez n'est pas rallumé, c'est-à-dire tant que vous ne recevez pas à nouveau une ou plusieurs chaînes. Le faire avant ne sert à rien. Il est important d'effectuer cette opération en revenant à la configuration usine pour réinstaller la totalité des chaînes de la TNT.

Si vous ne connaissez pas l'émetteur par lequel vous recevez la télévision, voici un moyen simple pour savoir si vous devrez lancer une recherche et mémorisation des chaînes et à quel moment :

- **vous constatez une perte totale ou partielle de vos chaînes le 3 juillet** : vous recevez la télévision depuis un émetteur dont les fréquences de diffusion ont changé le 3 juillet. Quand vous recevez à nouveau une ou plusieurs chaînes, lancez une recherche et mémorisation de toutes vos chaînes. Pour retrouver la totalité de vos chaînes, il est conseillé de faire cette recherche et mémorisation des chaînes en fin de journée.
- **vous n'avez aucune interruption de programme le 3 juillet** : vous recevez la télévision depuis un émetteur dont les fréquences n'ont pas été modifiées.

Si vous avez des difficultés pour effectuer la recherche et mémorisation des chaînes, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage.

Vous pouvez aussi contacter le centre d'appels « tousaunumerique » au : **0 970 818 818** (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, prix d'un appel local).

Un fonds d'aide spécifique, géré l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), a été mis en place par l'Etat. Ce Fonds d'Accompagnement du Numérique (FAN) est réservé aux foyers dont la réception de la TNT serait perturbée ou interrompue suite aux changements de fréquences liés au passage britannique, et qui devraient changer leur mode de réception. Il leur permettra de bénéficier d'une aide financière **de 250 euros TTC maximum, attribuée sans conditions de ressources.**

Cette aide vise à couvrir tout ou partie des dépenses d'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau : installation d'une réception par satellite, souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique.

Vous pouvez peut-être bénéficier de cette aide si :

- vous constatez, après le 3 juillet, que vous ne recevez plus tout ou partie des chaînes ;
- ce problème de réception perdure alors que vous avez effectué une recherche et mémorisation des chaînes et vérifié auprès de votre gestionnaire que l'antenne râteau de votre immeuble a bien été adaptée ;
- vous devez changer votre mode de réception de la télévision car il n'est possible de faire réorienter votre antenne râteau vers un autre émetteur.
- Pour en savoir plus sur les conditions et modalités d'attribution de l'aide, ou vous procurez un formulaire de demande d'aide : 0 970 818 818 (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 18h) ou www.anfr.fr

Pour le Maire,
L'Ajointe, Francine DELPIERRE-DESPLANCHES.